

Chers membres du Conseil,

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le lundi 5 octobre 2020  
de 17h à 18h30  
en visioconférence par Zoom**

Ordre du jour :

- 1/ Examen des dossiers de dérogation 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> année et plus ; examen des dossiers d'inscription en 1<sup>ère</sup> année hors critères ED
- 2/ Demandes de prolongation des contrats doctoraux suite au Covid-19 et rappel des charges afférentes aux laboratoires
- 3/ Rentrée de l'ED-DESPEG et prix de thèse
- 4/ Soutenances en visioconférence doctorat /HDR
- 5/ Questions diverses

**Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 5 octobre 2020**

Etaient présents en visioconférence : Madame ANTONINI-COCHIN Laëtitia, Madame BOLLAERT Helen, Monsieur BRUNO Olivier, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame BASSITE Sarah, Madame BOISSELIER Pauline, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Madame YANG Xiaoxuan, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur NAPOLETANO Mauro, Monsieur VALLAR Christian,

Etaient excusés : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BARGEL Lucie, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur REIS Patrice, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur MUSSO Patrick, Madame WALLISER Elisabeth, Monsieur PUIGVENTOS Rémi.

La réunion commence à 17h00.

## **1/ Examen des dossiers de dérogation 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> année et plus ; examen des dossiers d'inscription en 1<sup>ère</sup> année hors critères ED**

Vingt-deux dossiers de demande de dérogation 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année ont été présentés aux membres du Conseil. Conformément à la procédure transmise, à partir du moment où ces derniers réunissent les avis favorables du directeur de thèse, du directeur de laboratoire et du comité de suivi, l'école doctorale décide d'émettre à son tour un avis favorable. Toutefois, il sera rappelé aux doctorants toute l'importance de soutenir dans les délais impartis par l'arrêté du 25 mai 2016. Ainsi, pour chacun des dossiers validés, le commentaire suivant sera inséré : "L'ED vous encourage à achever et soutenir votre thèse dans de l'année universitaire 2020-2021". Cette proposition est validée à l'unanimité.

Vient ensuite l'examen des demandes de dérogation en 7<sup>ème</sup> année. Parmi les dix dossiers présentés, trois reçoivent un avis favorable pour motif spécifique, un est mis en attente afin d'obtenir plus de précisions. Les six dossiers restants obtiennent quant à eux un avis défavorable du Conseil. La commission considère que ces doctorants pourront se réinscrire pour soutenance, une fois la thèse achevée et le jury constitué.

Quatre dossiers de demandes de dérogation en 8<sup>ème</sup> année sont présentés. Tous reçoivent un avis défavorable. Là encore, il est souligné que l'université leur offre la possibilité de se réinscrire pour soutenance, s'ils réunissent les conditions susmentionnées.

Enfin, quinze dossiers d'autorisation d'inscription en 1<sup>ère</sup> année sont soumis au vote des membres du Conseil. Pour rappel, il s'agit de dossiers ne réunissant pas l'ensemble des critères de l'école doctorale. Deux d'entre eux ont reçu un avis défavorable du laboratoire. De ce fait, il est proposé de se conformer à cet avis. L'un voit ce refus confirmé. L'autre reste en attente de la confirmation de l'unité de recherche. Huit reçoivent un avis favorable. Quatre dossiers nécessitent plus de précisions et demeurent en attente. Un dossier est refusé en raison de l'absence d'un niveau linguistique indispensable pour mener à bien les travaux.

## **2/ Demandes de prolongation des contrats doctoraux suite au Covid-19 et rappel des charges afférentes aux laboratoires**

La campagne de recensement des demandes de prolongation des contrats doctoraux en raison du Covid-19 a été lancée en juillet dernier. Le premier CED s'est réuni à la mi-septembre et a accueilli l'ensemble des demandes (la première session a été consacrée aux doctorants dits « prioritaires », c'est-à-dire dont la fin de contrat doctoral intervient entre le 12/03/2020 et le 31/10/2020). L'établissement souligne toutefois qu'il n'est pas en mesure de financer les demandes de prolongation au-delà de trois mois et s'en réfère aux unités de recherche respectives pour assurer ce relais. Malheureusement, les laboratoires concernés ne se trouvent pas en capacité de garantir cet aspect. Par conséquent, il est demandé de veiller à déposer une demande « raisonnable ».

## **3/ Rentrée de l'ED-DESPEG et prix de thèse**

Compte tenu du contexte sanitaire, la rentrée solennelle ne peut raisonnablement pas se tenir en présentiel. Mme STEICHEN Pascale, Vice-présidente de la formation doctorale et post-doctorale, a proposé aux directeurs d'école doctorale d'UCA, d'organiser cette manifestation de façon collective et sous forme de Webinar. L'événement aura lieu le jeudi 3 décembre 2020 de 10h à 12h via ZOOM. Pour autant, chaque école doctorale peut envisager d'organiser une session complémentaire dans l'après-midi afin de communiquer plus spécifiquement avec les nouveaux arrivants. M. BRUNO, directeur de l'école doctorale, souligne que cette journée reste un temps fort, tant pour les doctorants en première année que pour les docteurs qui se voient remettre une attestation de diplôme et selon les cas, un prix de thèse.

A ce propos, le budget de l'année 2020 n'a pas été complètement pourvu en raison de la crise sanitaire. M. BRUNO propose aux membres du Conseil d'offrir jusqu'à 700 euros à chacun des lauréats au prix de thèse 2019/2020. Cette année, les sections 03 et 04 n'ont pas présenté de

doctorants susceptibles de remporter le prix. Un seul candidat a été proposé en section 02. En revanche, les sections 01, 05 et 06 disposent chacune d'entre elles de quatre candidats potentiels. De ce fait, un appel à candidatures sera lancé dans les prochaines semaines afin de déterminer un seul et unique lauréat pour les sections susmentionnées.

Les candidats devront fournir à l'école doctorale (par mail) :

- CV détaillé
- Rapport de soutenance
- Manuscrit de thèse
- Nombre de publications
- Qualification CNU si existante

Ces éléments seront rassemblés et transmis aux membres du Conseil afin de pouvoir déterminer, après vote à la mi-novembre 2020, les lauréats au sein de chaque discipline CNU.

#### **4/ Soutenances en visioconférence doctorat /HDR**

Deux modalités de soutenance sont actuellement pratiquées au sein d'UCA (présentiel et par visioconférence). La procédure exceptionnelle de soutenance en date du 30 avril 2020 doit être actualisée (notamment pour intégrer les nouveaux outils de visioconférence tel que ZOOM).

#### **5/ Questions diverses**

Mme BOLLAERT indique aux membres du Conseil que l'organisation hiérarchique du laboratoire INSTAR a évolué. Désormais, c'est M. MONIN Philippe, directeur Faculté Recherche à Skema Business School, qui siègera au sein du Conseil de l'école doctorale, en tant que nouveau représentant d'INSTAR.

*NB : En début de séance, M. BRUNO a indiqué que le Conseil Académique d'UCA en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 a voté une délibération portant sur les exonérations des doctorants à Université Côte d'Azur pour l'année 2020/2021. Néanmoins, il est souligné que cette délibération doit encore faire l'objet d'un passage en conseil d'administration. Les doctorants concernés sont ceux qui soutiendraient leur thèse entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2021. Ces derniers devront procéder à leur inscription mais seront exonérés du paiement des droits.*

La réunion se termine à 18h40.

Bien cordialement,

**Professeur Olivier BRUNO**

*Directeur de l'Ecole Doctorale  
DESPEG 513*

